M. Stevenson croit que l'Angleterre n'a pas reçu de la part de l'Allemagne une compensation suffisante en échange de l'île.

M. John Atherley approuve le traité comme une mesure sage et de nature à resserrer les liens de l'Angleterre et de l'Allemagne ; mais il regrette que le gouvernement n'ait pas stipulé que l'île d'Héligoland ne doit pas être fortifiée.

Le point faible du traité, dit M. Osborne Morgan, est que le cabinet ne se soit pas mis d'accord avec la France au sujet de Zanzibar.

La France est un des bons clients de l'Angleterre, et on doit lui témoigner plus d'égards.

Commission des Douanes. — Taxe sur la dynamite étrangère

Paris, 25 juillet. — MM. Rouvier, ministre des finances et Jules Roche, ministre du commerce, ont été entendus par la commission des douanes sur le projet abaissant de 2 fr. 50 à 1 fr. 50 par kilo la taxe appliquée à la dynamite étrangère.

De leurs déclarations, il résulte que le gouvernement estime que la taxe d'importation doit être proportionnée à l'impôt intérieur.

Si la taxe de 2 fr. 50 était maintenue, on s'exposerait peut-être à des représailles.

Cette taxe mettrait des obstacles sérieux à l'importation et causerait un préjudice sérieux au consommateur.

La commission s'est ajournée à demain pour entendre un rapport verbal de M. Prévet sur la question.

La majorité de la commission se montrerait hostile au projet.

Certains membres exprimaient d'une façon très vive leur étonnement de voir le gouvernement, alors que sous prétexte d'équilibrer le budget il veut prélever par la loi des sucres une surtaxe de vingt millions sur les agriculteurs, proposer une mesure qui constituera pour le Trésor une perte sèche de un million.

L'organisation centrale du ministère de l'intérieur

Paris, 25 juillet. — Le conseil d'Etat a adopté, en assemblée générale, un projet de décret modifiant l'organisation centrale du ministère de l'intérieur.

La principale innovation en est la suppression du concours pour l'obtention du grade de rédacteur qui a paru présenter des inconvénients d'ordre politique, en enchaînant la liberté d'action du ministre, et que suppléent suffisamment les garanties d'instruction générale et d'expérience professionnelle, consistant dans la possession d'un diplôme de licence ou d'un titre équivalant et dans l'obligation d'un stage préalable d'un an.

L'affaire Gouffé. — Nouvelle confrontation

Paris, 25 juillet. — Eyraud a été confronté, hier, dans le cabinet de M. Doppfer, avec plusieurs témoins, notamment avec son beau-frère, M. Chotteau.

Il s'agissait, pour le magistrat, de déterminer exactement dans quelles conditions s'est effectué le retour de Marseille des deux assassins de l'huissier Gouffé, leur départ de Paris, leur passage en Angleterre, et, finalement, leur fuite en Amérique.

On sait déjà que M. Chotteau a aidé de ses deniers Eyraud et sa maîtresse à gagner Londres, et qu'il leur a envoyé de l'argent à Liverpool afin de leur permettre de s'embarquer pour New-York.

Comme nous l'avons dit l'instruction touche à sa fin. Aucune disposition définitive n'a été prise, relativement aux obsèques de Gouffé, dont la famille, comme on sait, a réclamé les restes. L'inhumation se fera vraisemblablement au cimetière de Dammartin, où l'huissier assassiné possédait un caveau.

Montpellier contre Marseille

Montpellier, 25 juillet.— Le préfet de l'Hérault est parti, hier soir, pour Paris, mandé d'urgence par le ministre.

Actuellement, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux ne paraissent plus à la mairie ; un délégué du préfet procèdera dès demain à l'accomplissement des actes municipaux, tels que mariages, etc., en attendant les nouvelles élections.

A toutes ces démissions, il faut encore joindre celle du professeur Castan, doyen de la faculté de médecine ; cette démission produit une vive émotion.

Montpellier, 25 juillet. — Aucun mariage n'a pu être célébré hier à la mairie, par suite de la crise municipale.

Tous ceux annoncés pour demain samedi, ont été renvoyés à la semaine prochaine.

A la longue liste des démissions que je vous signalais hier, il faut ajouter celles du conseil des prud'hommes et du vice-président du bureau de bienfaisance.

Vol de poudre et de cartouches Lebel

Toulouse, 25 juillet. — A la suite d'indications recueillies ces jours derniers par la police de sûreté, une perquisition a été faite hier soir chez M. R... marchand de cuirs, rue du Puits-Vert, elle a amené la découverte de cinq bouteilles remplies de poudre de guerre et de deux cartouches Lebel volées à l'arsenal.

Une autre perquisition a été faite chez le sieur Marius L..., contremaître civil à la cartoucherie, demeurant à Saint-Cyprien; elle n'a donné aucun résultat, mais cet homme a avoué avoir soustrait la poudre et les cartouches à l'arsenal.

Il a été arrêté et mis, ainsi que le marchand de cuir, à la disposition du commissaire central.

Les affaires de Bulgarie. — Grave nouvelle

Londres, 25 juillet. — Le *Times*, dans une deuxième édition, publie la dépêche suivante :

« Constantinople, 24 juillet. — L'ambassadeur de Russie a remis à la Porte une note déclarant que les concessions faites à la Bulgarie, sont humiliantes pour le sultan et que les demandes bulgares sont des manœuvres destinées à raffermir le trône chancelant de Ferdinand de Cobourg, dont le régime est illégal.

» La note ajoute que le gouvernement bulgare, étant hostile à la Russie, la condescendance de la Porte envers ce gouvernement est un acte peu amical qui pourrait amener des conséquences sérieuses.

» La Porte est très émue de l'attitude prise par la Russie.

NOUVELLES MILITAIRES

Le rengagement des sous-officiers. — Il a été rendu compte au Ministre de la guerre que le nombre des rengagements contractés pendant l'exercice 1889 avait été seulement de 4.118, alors qu'il atteignait, l'année précédente, le chiffre de 4.906. M. de Freycinet attribue, dit-on, le ralentissement de rengagements aux lenteurs que les administrations publiques mettent à accorder les emplois civils aux sous-officiers.

C'est bien aussi notre avis.

Pour que la loi produise son maximum d'effet, il faut que les administrations soient mises en demeure d'exécuter la loi et non de la tourner comme elles s'ingénient à le faire.

Sur les Alpes. — Le général Pauchelier, commandant supérieur de la défense et de la place de Lyon, inspecteur du génie, vient de visiter Bourg-Saint-Maurice, Albertville et Moutiers. Il a ensuite passé le col de l'Iséran à mulet pour se rendre à Lanslebourg. Le général inspecte les ouvrages de défense, les baraquements et les chemins militaires auxquels travaillent, en plusieurs endroits, les troupes alpines. Le général baron Berge est également du côté d'Embrun.

— **Mouvement de troupes.** — Sur la proposition du général commandant le 19e corps, le Ministre vient de décider que le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique sera affecté en entier à la division de Constantine dès qu'il sera rapatrié, en août et septembre. — Par suite, le 3e bataillon léger quittera la division de Constantine pour aller occuper la Tunisie.

La portion principale de ce corps se trouve déjà dans la Régence.

La tunique des dragons -- Nous avons annoncé au commencement du mois qu'il était question de rendre la tunique aux dragons. Cette nouvelle a naturellement intrigué beaucoup de monde, et de divers côtés on demande la date à laquelle cette réforme sera accomplie

Voici ou en sont les choses. La restauration de la tunique est adoptée en principe, mais non définitivement. Nul n'ignore que les Chambres doivent être consultées sur un changement de tenue. A cet effet, un projet de loi sera déposé par le ministre de la guerre à la reprise de la session qui va être suspendue. Ce n'est qu'après le vote de ce projet que le ministre (2e et 5e directions) donnera l'ordre de substituer la tunique (modèle des cuirassiers) au dolman des dragons.

Les manœuvres alpines. — D'importants mouvements continuent à s'opérer en vue des grandes manœuvres dans les Alpes. Dimanche prochain 80 réservistes et 4 officiers du 61e d'infanterie quitteront Toulon pour Menton. Lundi, 110 réservistes et 30 officiers du 141e quitteront Marseille et devront être rendus le soir même à Menton. 150 réservistes et 5 officiers du 40e partiront de Privas dans la journée du 28 à destination de Nice: 93 hommes et 7 officiers du 3e d'infanterie se rendront du Pont-Saint-Esprit à Antibes; 85 réservistes et 4 officiers du 55e d'infanterie casernés à Nismes iront à Digne; 108 réservistes et 20 officiers du 58e d'infanterie, partiront d'Avignon pour les environs de Nice.

Tous ces réservistes allant exécuter des manœuvres de montagne, appartiennent aux bataillons premiers à marcher, qui exécutent déjà des manœuvres alpines.

L'inspecteur d'armées, général Davoust, duc d'Auerstaedt, inspecte en ce moment les différents services de la place de Belfort, il terminera par les forts des environs. Nous apprenons, d'un autre côté, que les généraux Voisin et d'Espeuilles viennent de passer l'inspection de la 12e division d'infanterie et de la 4e division de cavalerie, dont le chef-lieu est à Verdun.

M. Courtot, sous-intendant militaire de première classe, directeur de l'école d'administration de Vincennes, a été nommé membre du Comité technique de l'intendance.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. Roubaix. 26 juil. —Hauteur barométrique. 767 Température : A 7 heures du matin.. 18 degrés au-dessus de zéro. A 1 » du soir.. 21 degrés au-dessus de zéro. A 5 » » 21 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 25 juillet.—Le baromètre remonte sur tous les parages de zéro, de l'Europe et l'aire supérieure. Il descend sur l'ouest vers le large; elle conserve une tendance à la hausse presque partout. Le vent est faible d'entre Ouest et Nord sur nos côtes et du Sud-Ouest à Valentia.

Les pluies ont été générales dans le bassin de la Baltique. On signale quelques ondées à la pointe de Bretagne et vers le Pas-de-Calais.

La température est légèrement en hausse; elle était ce matin de 6° au Pic du Midi, 7 au Puy de Dôme, 16° à Paris, Pesth, 18 à Biarritz, Odessa, 23 à Constantinople et 29° à Biskra.

En France, le ciel reste nuageux et la température tend à se relever.

Température : maximum, 21 degrés 4; minimum, 13 degrés 4.

Situation particulière aux ports :

Manche. — Mer houleuse à Dunkerque; agitée à Calais et au Havre; mer belle à Boulogne; agitée à Cherbourg.

Océan. — Mer belle à Brest et à Lorient.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Notre concitoyen, M. Pierre Motte, bachelier ès-lettres de l'année dernière, vient de passer, avec succès, ses examens de baccalauréat ès-sciences à la Sorbonne.

Dans la liste des admissibles aux épreuves orales pour l'Ecole militaire de St-Cyr après les examens, écrits nous remarquons le nom de M. Henri Motte, de Roubaix. Toutes nos félicitations à ces jeunes gens.

Election d'un conseiller prud'homme. — La mairie nous communique la note suivante :

« Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens qu'il sera procédé, le dimanche 27 juillet prochain, à l'élection d'un conseiller prud'homme ouvrier de la 1re catégorie, 2e série (tilleurs).

» Le scrutin sera ouvert à la Mairie de Roubaix (salle des adjudications) de neuf heures à midi. Si le candidat n'obtenait pas la majorité absolue des suffrages exprimés, le second tour aurait lieu le même jour de trois à six heures.

» Un certain nombre de cartes d'électeurs *qui n'ont* pu être distribuées faute d'indications suffisantes, sont déposées au secrétariat de la mairie, où elles seront remises aux intéressés sur leur demande. »

La fête dite des Tripiers. — L'avis suivant vient d'être affiché :

« Le maire de la ville de Roubaix, après s'être entendu avec M. le président du Conseil des prud'hommes, a l'honneur d'informer ses concitoyens que la fête dite *des Tripiers* aura lieu le lundi 4 août prochain. »

Une adjudication aura lieu, le mardi, 19 août, pour les travaux de construction d'un pont tournant sur le canal de Roubaix, à l'extrémité de la rue Daubenton. Le devis s'élève à 40,000 francs.

Une chûte, rue de Naples. — Un enfant de 7 ans, Kléber Liagre, a été, vendredi matin, victime d'un accident, chez ses parents, rue de Naples.

Cet enfant était monté au premier étage, quand le pied lui manqua et il tomba. Dans sa chûte il s'est fracturé le bras droit.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, le jeune garçon a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Une jeune ouvrière, employée à la filature de MM. Tiernick frères, rue du Nouveau-Monde, a été victime, jeudi matin, d'un accident assez grave.

Elle était occupée à nettoyer son métier en marche, lorsque par mégarde, elle posa la main droite sur une des roues de l'engrenage. Elle poussa un cri qui fit accourir ses compagnes; elle avait l'index complètement coupé. Elle a été reconduite chez elle.

L'affaire de mœurs de la rue des Longues-Haies vient de se terminer par la mise en liberté des prévenus.

Un vol, rue de Bouvines. — Des individus se sont introduits hier dans la boutique d'un boucher de la rue de Bouvines et y ont enlevé deux jambons.

Un vol, rue Grétry. — Un ouvrier maçon, Louis Verbruygge, s'était rendu, jeudi soir, dans un estaminet de la rue Grétry, quand il rencontra un de ses camarades qui l'engagea à boire.

A la sortie de l'estaminet, une discussion s'engagea entre les deux amis, à propos d'outils que Verbruygge prétendait avoir prêtés, il y a quelques semaines, à son compagnon, qui ne les lui avait pas rendus.

Des gros mots aux coups de poing, il n'y a qu'un pas. Nos deux amis se colletèrent : Ce fut Verbruyghe que eut le dessous ; ce que voyant, son adversaire s'en alla en proférant des menaces.

Quelques instants après, Verbruyghe s'aperçut que sa montre avait disparu et il accusa son camarade de la lui avoir enlevée. On assure même qu'il a déposé une plainte pour vol.

Tout porte à croire que la montre sera tombée pendant la lutte.

Les ducasses de quartiers. — C'est demain dimanche que se fête la ducasse de l'Entrepont, c'est-à-dire du quartier de Roubaix compris entre le pont du Calvaire et le pont du Laboureur. Des forains y ont établi de nombreuses boutiques et baraques.

Des jeux de tous genres ont été organisés. La ducasse sera certainement très animée.

Ecole de natation. — La température de l'eau était, vendredi, à 8 heures du matin, de 18 degrés, et à 4 heures du soir, de 20 degrés.

La Chambre syndicale des dresseurs et ensoleiteurs se réunira en assemblée générale, le dimanche 27 juillet, en son local, de onze heures à midi 1/2 à l'estaminet Longré, place de la Liberté, 10, pour communication importante, et pour inscription des nouveaux adhérents.

Une réunion générale de l'association fraternelle des ouvriers carrossiers de Roubaix-Tourcoing aura lieu le dimanche 27 juillet, à quatre heures du soir, au siège de la société, à quatre heures précises demberghe, rue de Fontenoy, 111.

Un accident boulevard de Paris. — Vendredi vers cinq heures et demie du soir, Mme Deplechin et son fils âgé de 15 ans, descendaient en voiture le boulevard de Paris, quand près de la rue Dammartin M. Deplechin voulut descendre à la marche. Mal lui en prit : il tomba et la voiture lui passa sur le corps.

Relevé immédiatement, il fut transporté chez M. Anselin où M. le docteur Fraise lui prodigua les premiers soins; il a constaté plusieurs contusions aux reins.

Deux accidents de voiture. — Une voiture appartenant à M. Boulenge, courtier juré à Tourcoing, descendait jeudi soir la rue de la Gare; une charrette venait en sens inverse, conduite par M. Paul Brom, marchand de légumes, rue de Lannoy : les deux équipages s'accrochèrent et la voiture de M. Boulenge fut gravement endommagée.

-- Vendredi, à cinq heures du matin, une voiture arrivait à fond de train dans la rue de l'Epeuleu, lorsqu'en voulant entrer dans la rue des Fours, le conducteur tourna trop brusquement et les deux brancards furent cassés.

Deux dames qui se trouvaient dans la voiture ont reçu quelques contusions sans gravité par suite de le violence du choc.

Tout se borne à des dégâts matériels.

Une rixe rue de la Gare. — Plusieurs ouvriers emballeurs de la rue d'Alma avaient joyeusement fêté hier la Ste-Anne.

Malheureusement, des joyeux propos on passa aux paroles aigres, et bientôt, on en vint aux mains. Procès-verbal a été dressé contre les batailleurs.

Entre voisines. — Deux femmes de la rue Mirabeau, qui paraissaient être en état d'ivresse, se sont prises de querelle jeudi après-midi, et une scène des plus violentes a eu lieu.

Un rassemblement de plusieurs centaines de personnes s'était formé autour de ces deux mégères Marie D... et Alida V... Plusieurs témoins essayèrent de séparer les combattantes, mais ils ne purent y réussir, tant la lutte était acharnée.

La chose allait tourner au tragique quand on vit poindre le képi d'un agent de police. L'uniforme seul de l'agent suffit à ramener le calme, ce qui n'empêcha pas les deux femmes d'être l'objet d'un rapport.

Mise en liberté. — Nous avons dit qu'un jeune homme de la rue Franklin, Henri Duquenne, avait été mis en état d'arrestation pour vol de café vert commis au préjudice d'un épicier de la rue de Lannoy.

L'enquête ouverte à ce sujet a conclu à la non culpabilité du jeune homme qui a été mis en liberté.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi, cinq chiens ont été mis en fourrière et conduits à l'abattoir et quatre contraventions ont été dressées pour divagation.

Dans le compte-rendu de l'audience de la simple police de jeudi, la situation des parties a été intervertie.

C'est la femme B. P. qui a reçu le coup de clef à l'œil et J. M. qui s'est entendu condamner de ce chef à deux jours de prison et aux dépens.

Lannoy. — Un commencement d'incendie s'est produit, vendredi, à dix heures du matin, chez M. Boutemy, filateur à Lannoy.

Le feu s'est déclaré dans des métiers à peigner le lin et trois de ceux-ci ont été détériorés, ainsi qu'une certaine quantité de marchandises.

Heureusement, on s'en aperçu aussitôt.

Plusieurs pompes à bras de l'établissement ont été mise en mouvement et n'ont dû fonctionner que quelques instants.

On attribue la cause de cet incendie à l'échauffement d'un cousinet.

Les dégâts, qui s'élèvent à environ 6.000 francs, sont couverts par une assurance à la Compagnie l'*Union*.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La société l'« Alliance Chorale » informe ses membres honoraires qu'elle participera au festival d'Ostende qui aura lieu le dimanche 3 août prochain. Les personnes qui désireraient profiter de la réduction de 50 0/0 sur le parcours du trajet, sont priées de s'adresser au local, le samedi 26 courant, à neuf heures du soir au plus tard.

Société de Consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,60 c. ; blanc, trois livres, 0,55 ; ménage, quatre livres, 0,60.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Une séance extraordinaire du Conseil municipal a été tenue, vendredi soir, sous la présidence de M. Sasselange, adjoint. Dix-huit membres assistaient à la séance.

M. Glorieux est élu secrétaire pour la séance, puis le Conseil passe à l'expédition des affaires.

CONDITIONNEMENT

M. le Président présente un rapport relatif à l'assurance contre l'incendie du nouveau conditionnement. Un appel a été fait à toutes les grandes Compagnies françaises, mais des agents de compagnies étrangères ou de compagnies françaises non-syndiquées ont fait des offres beaucoup plus avantageuses. La commission de surveillance s'est prononcée en faveur de ce dernier groupe pour les 1,250,000 francs à couvrir, à répartir par moitié entre les compagnies françaises non syndiquées et les compagnies étrangères. L'économie réalisée de ce fait est de 1,200 fr.

Le conseil autorise l'administration à signer les polices d'assurances suivant le projet adopté par la commission de surveillance du conditionnement.

APPAREILS DE CONDITIONNEMENT

Il s'agit de la transformation des appareils : après une étude approfondie de la question, sur l'avis de la commission de surveillance, un contrat a été passé avec M. Cabonis, ingénieur à Reims, pour cette transformation. Ce contrat n'étant que provisoire, doit, pour valoir, être adopté par le conseil municipal.

M. le Président donne lecture des conditions du marché qui reçoivent l'approbation de l'assemblée communale et le plus un crédit de 4,784 fr. est voté pour régler les dépenses de transformation des appareils du Conditionnement.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14

Une difficulté surgit. Le conseil municipal avait voté pour la reconstruction de cette route une subvention de 35,000 fr. à condition que les pavés de rebut reviendraient à la ville. Mais le conseil général réclame pour lui ces pavés.

L'administration municipale croit que le conseil général a été mal informé et elle propose de prier le préfet de soumettre de nouveau la question à l'assemblée départementale.

LYCÉE

M. le Proviseur a adressé une demande du Conseil d'administration tendant à obtenir le gaz d'éclairage au même prix que les écoles communales, c'est à dire à 0,18 c. le mètre cube. La demande est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

RUISSEAU DE L'ESPIERRE

Un projet d'élargissement et de rectification de l'Espierre au-delà du Trichon, a été adopté en principe par le Ministre de l'Agriculture, à la condition toutefois d'entente avec le gouvernement belge, pour la partie mitoyenne avec la Belgique. Mais celui-ci s'y est refusé et cependant l'élargissement s'impose impérieusement. Aussi les ingénieurs du service hydraulique proposent d'établir, dès à présent, les avant projets et de remplir les formalités de l'utilité publique. Les villes de Roubaix et de Tourcoing auraient à supporter les dépenses d'amélioration du ruisseau jusqu'à la partie mitoyenne avec la Belgique.

Une délibération doit être prise en conformité à l'avis émis par les ingénieurs.

M. Tack trouve que l'on fait trop de platitude devant le gouvernement belge, et il refuse, pour sa part, de voter.

M. le Président fait remarquer qu'il s'agit de dépenses d'entretien, si elles ne sont pas faites la ville serait exposée à payer de fortes indemnités aux riverains. Dans l'intérêt même des finances de la ville, ajoute-t-il, il sera sage au Conseil municipal de voter la délibération.

Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité.

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE AVEC FOURMIES

M. Muller, au nom des commissions des Finances et des Téléphones, présente un rapport au sujet de l'établissement du réseau téléphonique avec Fourmies. D'après un projet de loi, les avances devront être faites à l'Etat par les villes.

Le Ministère des Postes demande quant à présent une somme de 9,000 fr., soit le tiers de la dépense. Mais le rapport du ministre n'est pas suffisamment explicite sur les conditions de fonctionnement du service.

M. Muller propose de prendre une délibération tendant à ce que la ville fasse l'avance du tiers de la dépense, à condition d'avoir la communication directe avec Fourmies par au moins trois fils : cette délibération prévoit le crédit nécessaire à cette avance.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

HOSPICES ET BUREAU DE BIENFAISANCE

La Commission des Finances, par l'organe de son rapporteur, M. Muller, a émis un avis favorable au sujet des comptes administratifs et de gestion en 1889 ainsi que des budgets supplémentaires de 1890 tant pour les Hospices que pour le Bureau de Bienfaisance.

GRANDS TRAVAUX

M. Sénélar, rapporteur de la Commission des grands travaux, dépose un rapport relatif aux murs de quai dans la partie du canal à l'extrémité de la ville. Ces murs, qui coûteront 87,000 fr., seront construits par les soins des ingénieurs de la navigation. Le Conseil homologue ces projets et décide que les travaux seront mis en adjudication.

CESSIONS DE TERRAINS A LA VOIE PUBLIQUE

Le Conseil municipal autorise l'administration de signer les actes pour quelques cessions de terrains à la voie publique.

M. le Président, à propos de cette question, dit que la commission de la voirie ne s'est pas réunie sur sa convocation, parce qu'une difficulté a surgi, difficulté qui sera bientôt aplanie.

M. Delavaivre rappelle qu'il a déjà, comme interprète de tous ses collègues, déclaré que la commission de la voirie ne prêtera son concours à l'administration qu'autant que les règlements de la voirie seront appliqués.

M. le président répond que M. le maire est tout disposé à tenir la main à l'application de ce règlement.

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Les listes des électeurs au tribunal de commerce doivent être révisées par une commission composée du maire et de deux conseillers municipaux.

MM. Didry-Bodin et Schular sont désignés pour faire partie de cette commission.

HOTEL DES SAPEURS POMPIERS

M. le Président annonce que le terrain étant acheté et les plans adoptés, il sera procédé le 31 à l'adjudication. Dont acte.

PRESBYTÈRE DE ST-CHRISTOPHE

M. le président dit aussi que la désaffectation du presbytère a été prononcée et que la formalité de la déclaration d'utilité publique a été prononcée au sujet de l'acquisition de la maison rue de Tournai.

CHEMIN DE FER

M. Dupont-Chopard a déposé un vœu tendant à ce qu'une démarche soit faite près de la compagnie du chemin de fer en vue d'obtenir une accélération des trains entre Lille et Tourcoing.

La prise en considération de ce vœu est remise à la prochaine séance.

LIQUIDATIONS DU PASSÉ

La commission des finances, rapporteur M. Tack, règle à la somme de 666 fr. 67 c. la pension à revoir à Mme veuve Vanuerbeck, à la somme de 814 fr. 36 c. celle de M. Crin. La commission accorde des recours de 50 fr. à Mlle Elisa Pâris et de 400 fr. à Mme veuve Bourgeois.

SUBVENTIONS

La société l'*Union Fraternelle* avait demandé 1,800 fr. de subvention pour assister au concours de Genève. La demande est rejetée.

La commission accorde 200 francs à la société des *Trouvères*, mais elle décide qu'à l'avenir toutes les sociétés ne pourront être subventionnées qu'après trois ans d'existence.

La discussion de cette dernière proposition et de l'allocation d'un subside à la société de gymnastique *Les Enfants de Tourcoing*, est, sur la demande de plusieurs conseillers, renvoyée à la prochaine séance.

— Il est ensuite voté un crédit de 1,000 fr. destiné à couvrir les frais de médailles que se sont décernés nos conseillers municipaux suivant le vœu de M. Delavaivre.

Puis le huis-clos est prononcé pour la discussion du rapport sur les soutiens de famille.

L'« Echo du Nord » a publié la lettre suivante :

« Le Cateau, le 21 juillet.

» Monsieur le rédacteur,

» Dans votre numéro du 20 courant, vous publiez une lettre de M. François Masurel-Jonglez, président du Comité lainier de Tourcoing, adressée à M. Chavaux, président du Comité de la soie à Lyon dans laquelle il proteste contre le fait que *des représentants de l'industrie lainière, mal informés sur la question*, auraient pris au vote du Conseil supérieur de commerce relatif au droit sur les soies grèges et moulinées.

» La lettre de M. François Masurel renferme plusieurs inexactitudes que je tiens à rectifier comme membre du Conseil supérieur faisant partie de la sous commission de la laine.

Tout d'abord la commission des textiles avait bien voté un droit sur les soies grèges et sur les soies moulinées à leur entrée en France, mais elle est revenue sur ce premier vote et a fini par adopter la proposition qui lui était présentée par un membre de la sous commission de la laine, *d'accord avec les représentants les plus autorisés de l'industrie lyonnaise*.

» D'après cette proposition, que le Conseil supérieur a adoptée en assemblée plénière, les soies grèges considérées comme la matière première des fabricants de soieries, devront entrer en franchise, et les soies moulinées payer un droit de 3 fr., afin d'accorder aux filateurs de soies français une protection analogue à celle déjà accordée à nos filatures de laine, de coton, etc.

» J'ajoute qu'après les six membres dont se compose la sous commission de la laine, *cinq ont voté avec la majorité du Conseil supérieur*, contrairement à ce que paraît supposer M. François Masurel.

» Recevez, monsieur le rédacteur, etc.

» Charles SEYDOUX,
» membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. »

Les fêtes de gymnastique. — Nous avons déjà dit que la plus grande difficulté, celle de se procurer un emplacement remplissant toutes les conditions voulues pour les exercices, avait été on ne peut plus heureusement résolue, par le choix qu'on a fait de l'ancien champ de courses, au Brun Pain.

Il en reste une autre qui a bien aussi son importance : c'est de s'assurer le logement de nos visiteurs. Il y a quelque temps, les hôteliers, et toutes personnes pouvant disposer de lits, ont été invités à se présenter à la mairie, pour donner leurs conditions. Beaucoup se sont fait inscrire; mais si nous sommes bien informés, on ne serait arrivé qu'à cinq à six cents personnes, et c'est à peine le tiers de ce qu'il faudrait. Le nombre des sociétés, en effet, dépasse 50, soit un effectif de 1,500 à 1,600 !

Encore la commission aurait elle à s'assurer si tel et tel qui ont affirmé pouvoir loger, 30, 40 hommes, pourraient le faire d'une façon convenable, ce dont il est permis de douter, d'après l'emplacement restreint des établissements.

Mais nous savons que la Commission a fort à cœur de bien faire les choses ; et elle finira bien par trouver le moyen de mener sa lourde tâche à bonne fin.

Musée. — Nous rappelons qu'aux termes de l'article 23 de son règlement, le musée est ouvert les dimanches et jours de fêtes : le matin de 10 à 1 heure, et dans l'après-midi de 3 à 5 heures.

A l'occasion de la fête patronale, les galeries seront donc accessibles les dimanche 27 et lundi 28 du courant aux heures ci-dessus indiquées.

Succès d'un boursier de la ville. — Nous apprenons avec plaisir que M. Georges Dussart, élève de MM. André Moyaux et Le Blan, vient encore de remporter un nouveau succès, une seconde mention sur projet rendu.

Vol d'une chaise en fer. — C'est sans doute le fait d'un gai loustic, qui se sera imaginé faire une farce bien spirituelle. S'il en était ainsi, la farce aura duré trop longtemps : car M. Béart, cafetier, rue de la Gare, a pu on a volé cette chaise l'un de ces derniers soirs, a fait sa déclaration à qui de droit ; et l'auteur sera bel et bien poursuivi et infailliblement condamné pour vol.

Fraude de café vert. — Les préposés de la brigade mobile de Tourcoing, Demaniel et Facons, postés dans la nuit de jeudi à vendredi aux Phalempins, ont arrêté deux fraudeurs chargés chacun d'environ vingt kilogrammes de café non torréfié. Ce sont :

Alphonse Paquet, 27 ans, journalier, né à Hellebecque, demeurant à Roubaix, rue de Lille, 180 ; et Frédéric Vandesapperre, maçon, 28 ans, né et demeurant à Mouscron. Ils ont été conduits vendredi après-midi à Lille.

Cinq extradés. — On en voit rarement un tel nombre à la fois. Mais quatre sont poursuivis pour la même affaire : vols qualifiés, par le parquet de Tourcoing. Ce sont :

Louis Vanhoeyer, 50 ans, boulanger, né à Lokeren; Marie Vanchampat, 19 ans, peigneuse, né à Lokeren; François Vanlumput, boulanger, 45 ans, de Lokeren; Caroline Dedocker, 47 ans, ménagère, née à St Nicolas.

— François Baelpaet, cordonnier, âgé de 27 ans, né à Moz (Belgique), poursuivi par le tribunal de Gand pour vol qualifié. Tous sortaient de la prison de Lille et ont consenti à ne pas attendre, pour être remis aux autorités belges, que les formalités d'extradition fussent remplies.

Les expulsés. — Un convoi comprenant 12 expulsés, ou plutôt 11, car un extradé mentionné ci-dessus, François Baelpaet, figure à la fois sur les deux listes, ont été en même temps conduit à la frontière. Baelpaet, après avoir fait son coup en Belgique, s'était réfugié en France, et ne tardait pas à commettre un vol qui lui fapporta 3 mois de prison à Lille.

On remarquait parmi les autres Jean Vanbeehart, 34 ans, teinturier à Mouscron, condamné à Lille en 1876 à 3 mois pour violences et voies de fait. Marie Lammens, 20 ans, journalière, condamnée en octobre 1889, à 3 mois pour affaire de mœurs.

Toutes les autres condamnations, pour vols, fraude, vagabondage, violences, coups et blessures, outrages et rébellion, avaient été prononcées à Lille, à l'exception d'une seule à 2 mois, jugée à Paris en 1896.

Bondues. — *Vols.* — Dans la nuit du 21 au 22, on a volé quatre lapins, appartenant à Mme Sabine Verstraete, demeurant, chemin des Cordonniers. Ces lapins étaient enfermés dans une espèce de grande caisse s'ouvrant par le haut et en cuisse de fer mieux en mettant un gros pave sur la trappe.

— On a aussi volé la même nuit, à M. Frelier, 40 kilog de vieux zinc, provenant de la démolition de sa ferme incendiée l'année dernière; et, pour enlever plus commodement le larcin, le voleur s'est en même temps emparé d'une brouette, remisée sous un hangar !

La gendarmerie a fait une enquête sur ces deux vols, dont les auteurs sont jusqu'ici restés inconnus.

Roncq. -- Les nommés H. Catteau et G. Drouart, âgés de 8 ans 1/2 et de 10 ans, ont cassé plusieurs carreaux de vitre chez M. Wallerand, propriétaire au Blanc Four.

Halluin. — *Grève de tisserands.* — 110 ouvriers de l'établissement Hoet-Colombier se sont mis en grève par suite d'une diminution de salaire disponible.

— La grève des chaisiers continue, l'accord n'ayant pu se faire dans une réunion qui a eu lieu vendredi matin, entre ouvriers et patrons.

-- *Construction d'un dépôt de pompe à incendie au Colibris.* -- L'adjudication a eu lieu jeudi à trois heures. -- L'adjudicataire des travaux de maçonnerie est Mme veuve L. Marcet qui a soumissionné avec un rabais de 7 fr. 05 0/0.

Pour les travaux de couverture, la zinguerie de la passerelle des réservoirs des Eaux de la Lys, M. Lebrun-Ghesquière a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 5 0/0.

Les travaux commenceront sitôt l'approbation préfectorale.

LILLE

Baccalauréat ès sciences restreint --- Sont admis définitivement :

Mention très bien. — M. Fourmeaux.

Mention bien. — MM. Corby, Delmatte, Drouin, Lecomte.

Mention assez bien. — MM. Lambert, Herlemont, Bl.

MM. Fache, Ingelrans, Lefebvre, Clinet, Guis et Henry, Taffin, Caumartin.

Les autres candidats admissibles à subir les épreuves orales du baccalauréat restreint ont été interrogés vendredi matin. Ont été reçus :

MM. Denis et Dassonville (mention très bien) Gambin, Toussin et Roux (mention bien); Ransoi, Verny, Guérin, Delahaye et Delhaine (mention passablement).

CONCERTS & SPECTACLES

École nationale de Musique. — Nous avons dit que la distribution des prix aux élèves de l'École nationale de musique devait lieu le dimanche 27 juillet à onze heures, à l'Hippodrome. — Voici le programme du Concert qui se offert par les élèves, pendant la cérémonie :

1. Ouverture de *Fidélio* en mi majeur, par l'orchestre, Beethoven; 2. Grand air du *Songe d'une nuit d'été*, par M. Henri Desbonnets, élève de M. Mussard. A. Thomas; 3. Fantaisie-impromptu pour piano, par Mlle Jeanne Wante, élève de Mme Duhin-Leteller, Chopin ; 4. Mélodie pour alto, par M. Hippolyte De Brayne, élève de M. Arthur Tirbolin, Weick nann ; 5. Chœur de *Céphale et Procris*, soli par Mlle Irma Vanecke, Marguerite Cheminade et Julia Havet, Grétry ; 6. Concert stuck pour violon, par M. Ch. Leuntjens, élève de M. D. Laurent, Léonard ; 7. Grand air de la *Favorite*, par Mlle Irma Vanecke, élève de Mlle Zoé Bouchette, Donizetti ; 8. *La Sicilienne*, soli par MM. Lainé et Dansette. J. S. Bach ; 9. *La Fileuse*, Mendelssohn ; 10. *Carnaval*, par l'orchestre, Giraud.

L'orchestre et les chœurs sous la direction de M. J. Koszul.

Grand Théâtre -- Le trois août, aura lieu, à l'hippodrome, une représentation de Mme Segond Weber de la Comédie Française, dans sa création *Les Jacobites*, grand drame en 5 actes de François Coppée, de l'Académie Française. Les artistes prêtant leur concours à Mme Segond Weber, seront M. Segond, de l'Odéon; M. Ossart, de l'Odéon; MM. Teste, Petibon, Véron, Malavier, Ferval, Marini, Francisque; Mmes Sybel-Bardet, Noelly, Drey, Jeanne, Le spectacle commencera par *Le Passant